

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 3 mars 2016 à 19 heures

Conseillers présents : *Christian PROTET, Maire,
Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET, adjoints,
François LAMBERT, François DURVILLE, Aurélie FOREST, Sophie CHAUSSAT,
Dominique PRIN, Jean-Louis MEULIEN, Philippe JUPPET, Alain GAUTHERON,
Patricia ROCHEY, Dominique PICODOT, Sébastien BERT.*

Secrétaire de séance : *Sophie CHAUSSAT*

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 20 janvier 2016.

BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET COMPTE DE GESTION

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Stabilité globale des dépenses, seulement 2 % d'augmentation par rapport à 2014, soit un peu plus de 5 000 €.
- L'enfouissement des lignes téléphoniques budgétisé pour 4 000 € a bien été réalisé mais n'a pas été réglé. Il va falloir en tenir compte dans le prochain budget. En revanche, l'enfouissement du réseau électrique budgétisé pour 2 600 € n'a coûté que 171,57 €. Le devis avait été surestimé et des luminaires ont pu être réemployés.
- Le SIVOS a dû décaler le règlement d'une facture de transport des élèves et la participation de 64 747,42 € aurait dû être majorée d'environ 10 000 €. En conséquence, la participation 2016 sera nettement plus élevée.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des recettes de 5 % par rapport à 2014, soit environ 19 560 €.
- PARTICIPATIONS DE L'ETAT : Baisse de la DGF de 7 % et pas de versement de la Dotation de Solidarité Rurale fraction cible (en 2014 : 6 441 €). Dotation pour les opérations de recensement 2015 : 1 666 €.
- PRODUITS EXCEPTIONNELS : Suite au nombreux sinistres fin 2013 (grêle, puits endommagé...) GROUPAMA a versé plus de 14 000 € d'indemnités. Les réparations correspondantes ont été financées en 2014 et en 2015.
- PARTICIPATION ETAT : Versement de 12 024 € pour le financement partiel du contrat emploi avenir.

C. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles se chiffrent à 59 870 € et concernent :

Emprunts	23 450,22	Miroir de rue et accessibilité	761,15
Logiciel cimetièrre	5 976,60	Petit matériel électroportatif	4 176,75
Travaux dans les bois	2 750,35	Copieur mairie	4 320,00
Arbustes aménagement paysager	399,00	Mobilier (armoire et tables)	885,00
Mur anti escalade salle polyvalente	556,39	Décor Noël (luminaires)	561,54
Porte atelier municipal	1 513,02	Aspirateur et sèche mains	1 000,25
Columbarium	5 067,00	Lave-vaisselle salle polyvalente	2 758,75
Panneaux d'affichage	1 087,92	Aménagement local associatif	4 605,39
		<i>(Honoraires architecte)</i>	

D. RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Fonds de compensation TVA : 6 318 €
- Taxe d'aménagement : 6 379 €
- Subvention travaux de voirie de 2013 : 1 979 €

E. RESTES A REALISER - DEFICIT : 35 911 €

1. DEPENSES ENGAGEES – TRAVAUX OU ACQUISITIONS EN COURS

• Arbustes	600 €	• Travaux de voirie	16 000 €
• Travaux forestiers	5 349 €	• Vitrine affichage école	900 €
• Aménagement atelier	4 680 €	• Défibrillateur	2 400 €
• Reconstruction du puits	8 757 €	• Aménagement local associatif	157 394 €

2. RECETTES A VENIR :

- Subvention CONSEIL GENERAL travaux de voirie : 2 088 €
- Subvention local associatif : 48 081 €
- Emprunt local associatif 110 000 €

F. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour , 2 abstentions, le compte administratif 2015 de la commune qui présente :

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Montant des dépenses : 336 866,83 €

Montant des recettes : 507 967,90 € (y compris l'excédent 2014 de 100 544,96 €)

Excédent de la section Fonctionnement 2015 : 171 101,07 €

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

Montant des dépenses : 118 782,43 € (y compris le déficit 2014 reporté de 42 932,51 € et le remboursement du capital des emprunts de 23 450,22 €)

Montant des recettes : 88 747,00 € (y compris l'excédent de fonctionnement capitalisé de 56 554,51 €)

Déficit de la section Investissement : 30 035,43 €

Soit un excédent global de 141 065,64 € (sans tenir compte des restes à réaliser)

G. AFFECTATION DE RESULTAT

Compte tenu du déficit des restes à réaliser de la section investissement d'un montant de 35 911 €, le Conseil Municipal décide d'affecter sur le budget 2016 une somme de 65 946,43 € en réserves, **ce qui porte l'excédent final à 105 154,64 €.**

H. COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la Commune présenté par Monsieur le Receveur Municipal de SENNECEY LE GRAND qui reflète exactement le compte administratif de la commune.

BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET COMPTE DE GESTION

Le Schéma Directeur d'Assainissement a démarré en 2015. Aucun règlement n'a été fait mis à part les frais de parution de l'appel d'offres d'un montant de 368,64 €.

Le montant de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement, soit 21 048 €, est inscrit en reste à réaliser.

En fonctionnement, les dépenses et les recettes sont stables.

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, le compte administratif 2015 du service Assainissement qui présente

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Montant des dépenses : 36 286,01 €

Montant des recettes : 77 535,86 € dont 43 810,45 € d'excédent antérieur reporté

Excédent de la section fonctionnement : 41 249,85 €

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

Montant des dépenses : 3 130,64 €

Montant des recettes : 143 888,63 € dont 120 613,63 € d'excédent antérieur reporté.

Restes à réaliser : 21 048 €

Excédent de la section investissement : 119 709,99 €

Soit un excédent global de 160 959,84 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du service Assainissement présenté par Monsieur le Receveur Municipal de SENNECEY LE GRAND, réplique du compte administratif.

LOCAL ASSOCIATIF

Le Maire informe le Conseil que les travaux du local associatif vont démarrer au début de l'été (fin juin, début juillet).

Il présente plusieurs devis concernant les missions de contrôle technique et de SPS (Sécurité et de Protection de la Santé). Il explique que ces contrôles ne sont pas obligatoires mais recommandés. Ces missions se déroulent dès le commencement des travaux et jusqu'à la fin du chantier.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal donne un avis favorable aux propositions suivantes :

MISSION SPS : SOCOTEC pour un montant de 1 350 € HT

MISSION CONTROLE TECHNIQUE : BUREAU VERITAS pour un montant de 1 575 € HT

INVESTISSEMENTS 2016

Le Maire énumère la liste des investissements à prévoir en 2016 et demande aux conseillers de réfléchir et de faire des propositions.

SONT PREVUS OU EN PROJET

Les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente, la mise en place de signalisation pour les personnes à mobilité réduite, des travaux de réfection électrique dans l'église, l'installation d'un radar pédagogique, l'achat d'un défibrillateur, la construction du local associatif, l'aménagement de l'atelier communal, des travaux d'amélioration énergétique de la salle polyvalente, la mise en conformité électrique des bâtiments communaux (pose de blocs de secours), la pose d'un petit panneau d'affichage dans la salle polyvalente, un plan de la commune, le déplacement du bar de la salle des fêtes, la mise en place de poubelles dans le village, l'hébergement du site Internet, le classement des archives.

CONTRAT AVENIR

Le Maire rappelle au Conseil que le contrat Emploi Avenir de M. PLAT Julien a été renouvelé pour un an à compter du 1^{er} février 2016. Il rappelle que l'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. et s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Or, d'après les informations de la Mission Locale, il se pourrait que les conditions changent et que le renouvellement de la troisième année (à compter du 1^{er} février 2017) soit compromis.

Le Maire propose à l'assemblée de renouveler ce contrat Emploi Avenir à temps complet, pour une période de deux ans à compter du 1^{er} février 2016, ce qui permettrait de maintenir les conditions actuelles pendant la troisième année.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

PROJET FUSION SIVOS/SIVU

Le Maire informe le Conseil que le Préfet n'a pas encore pris sa décision sur ce projet.

Il donne la parole à Mme PERRAT, Présidente du SIVU, qui expose que le coordinateur de la structure a annoncé son départ fin juin 2016.

Elle explique les difficultés qu'elle rencontre pour recruter une personne titulaire du BPJEPS, diplôme indispensable pour assurer la fonction de coordinateur et imposé par la CAF qui subventionne les activités du SIVU.

Elle ajoute également que le poste de secrétariat va se libérer en juin.

Elle informe le Conseil que la Communauté de Communes a la compétence enfance jeunesse et pourrait reprendre la gestion de ce secteur (périscolaire et Centre de Loisirs, sauf les NAP). Elle précise que la Communauté de Communes a confié cette gestion à l'IFAC. Or en 2012, le SIVU avait décidé de prendre la gestion en direct suite à de nombreux problèmes rencontrés avec l'IFAC.

Elle demande au Conseil de donner son avis sur cette éventualité.

Le Conseil demande si le coût de ce transfert de compétences a été chiffré. Il est rappelé que le SIVU avait réalisé une économie non négligeable en prenant la gestion directe.

Le Maire pense qu'il serait préférable d'essayer de conserver la gestion directe des activités.

CLASSEMENT DES ARCHIVES

Le Maire rappelle au Conseil que le Centre de Gestion a augmenté son tarif pour le classement des archives. Des renseignements ont été pris auprès du Conseil Départemental. Il s'avère que la subvention de 2 479 € accordée ne sera pas revue à la hausse, malgré l'augmentation annoncée de la facturation. Des contacts ont été pris avec le Centre de Gestion qui a pris l'engagement de maintenir le coût en fonction du montant de la subvention. Le coût final devrait à priori avoisiner le coût du premier devis.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, décide de maintenir cette opération de classement des archives.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire informe le Conseil que la secrétaire, Mme MAUFROY, rédacteur principal 1^{ère} classe, va partir en retraite le 1^{er} août 2016 et qu'il faut prévoir son remplacement. Il expose qu'il a recruté Mme PLISSONNIER Alexandra, qui est intéressée par cet emploi et a accepté le poste avec un horaire de 28h/semaine.

Le Conseil Municipal décide de mettre à jour le tableau des emplois avec la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et la suppression du poste de rédacteur principal 1^{ère} classe de 32h/semaine.

BILAN D'ACTIVITES DU SYDESL

Le Maire informe le Conseil que le bilan 2014 d'activités du SYDESL est disponible et peut être consulté en Mairie.

La séance est levée à 21 h 30.

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 4 mars 2016

Le Maire
Christian PROTET